

Compte financier 2025 - Fondation

Le conseil d'administration

Vu les articles R719-51 et suivants du Code de l'éducation, notamment les articles R719-102 et R719-104 ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 202, 210, 211, 212 et 214 ;
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;
Vu les statuts modifiés de l'université Bretagne Sud ;

Après en avoir délibéré,

Article 1. Le conseil d'administration approuve, à l'unanimité des suffrages exprimés, les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 1 127.4 ETPT, dont 834.2 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 293.3 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 296 257 € d'autorisations d'engagement dont :
 - o 119 845 € personnel
 - o 166 778 € fonctionnement et intervention
 - o 9 634 € investissement
- 258 252 € de crédits de paiement dont :
 - o 120 019 € personnel
 - o 132 294 € fonctionnement et intervention
 - o 5 938 € investissement
- 510 086 € de recettes
- 251 834 € de solde budgétaire

Article 2. Le conseil d'administration approuve également les éléments d'exécution comptable suivants :

- 264 429 € de variation de trésorerie
- 32 024 € de résultat patrimonial
- 81 454 € de capacité d'autofinancement
- 103 817 € de variation de fonds de roulement

Article 3. Le conseil d'administration approuve l'affectation du résultat excédentaire de 32 024 € en réserves.

Documents en annexe :

- Tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	22
Membres en exercice :	Pour :	22
Membres présents :	Contre :	0
Membres représentés :	Abstentions :	1

Visa du président, David MENIER
 Par délégation, Michel GENTRIC

Transmission à la Rectrice, Chancelière des universités et publication sur le site de l'UBS : 17 mars 2026

